

LE MINISTRE EGGLETON REND PUBLIC LE
PLAN D'ACTION CANADIEN EN MATIÈRE DE COMMERCE ET
D'INVESTISSEMENT EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Le 13 janvier 1997 N° 5

Le ministre du Commerce international, M. Art Eggleton, qui accompagne la mission commerciale de l'Équipe Canada 1997 en Corée, a rendu public aujourd'hui à Séoul le plan d'action canadien en matière de commerce et d'investissements en Corée, qui donne un aperçu des priorités et des objectifs commerciaux du Canada dans ce pays.

Le plan esquisse la stratégie canadienne de développement du commerce avec la Corée jusqu'en 2001; cette dernière consiste entre autres à améliorer l'accès au marché coréen et à identifier de nouvelles possibilités de partenariats commerciaux et technologiques.

« L'élaboration de ce plan d'action souligne le fait que la Corée est aujourd'hui un marché de plus en plus important pour les entrepreneurs canadiens. Un élément clé du plan consistera à favoriser l'augmentation des investissements directs de la Corée au Canada », a indiqué le ministre Eggleton.

Le plan d'action est censé servir de cadre à de nouvelles discussions et stimuler la planification stratégique dans les deux pays; il vise en outre à approfondir et à solidifier la relation commerciale déjà très importante que le Canada entretient avec la Corée. En 1995, la Corée a été le sixième débouché du Canada, nos exportations ayant alors atteint 2,7 milliards de dollars.

Le plan comporte les lignes directrices stratégiques suivantes :

identification de nouvelles possibilités de partenariats commerciaux;

réduction des barrières commerciales tarifaires et non tarifaires;

accroissement des investissements bilatéraux;

facilitation de la coopération et des partenariats canado-coréens dans la recherche de débouchés sur les marchés tiers;

établissement de liens économiques et commerciaux à long terme, particulièrement dans les nouveaux secteurs des services et de la technologie.

Le plan a été élaboré grâce à la collaboration des divers ministères et organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux et des partenaires du secteur privé.

- 30 -

Pour plus de renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international